

Contribution à la commission Finances du 19 janvier 2021

Discussion du budget primitif 2021

1/ Prévoir une étude programmiste sur l'évolution de la partie Nord de Fontaine.

La partie nord de notre commune se développe fortement depuis quelques temps, avec une transition d'une zone artisanale vers une zone résidentielle. Les immeubles poussent les uns après les autres sans aucune réflexion sur l'avenir de ce quartier. D'après le POA-H (plan orientation et actions, PLUi-HD), 65 logements ont été livrés récemment, et 200 sont inscrits à l'horizon 2030.

Nous avons le devoir, en tant que collectivité territoriale, d'avoir une vision sur ce que nous voulons que ce quartier devienne, en se plaçant du point de vue des intérêts des habitantes et habitants. Quel projet ? Quelles évolutions doivent être soutenues ? encouragées ? ou au contraire empêchées ? Comment envisager l'organisation des déplacements ? les activités, les services et les commerces présents dans le secteur ?

Il nous faut un cadre qui soit beaucoup plus précis que les simples orientations du PLUi-HD.

A cet effet, une étude faite par un cabinet spécialisé, programmiste, permettrait de construire cette vision en combinant les exigences de la métropole, la volonté des élus de la commune, les avis et les besoins des habitants (présents et futurs) du secteur. Cela permettrait de bâtir un projet d'avenir dans un esprit ouvert, s'appuyant sur des constats complets et impliquant l'ensemble des acteurs concernés. C'est aussi un document de communication qui permet aux habitants de se projeter.

La phase de programmation est un moment privilégié de réflexion et de concertation avant d'engager le travail sur la forme urbaine et la phase opérationnelle du projet.

La démarche de programmation urbaine recouvre des champs disciplinaires spécialisés : habitat, socio-démographie, équipements et offre de services, mobilités, développement économique et commercial.

Le programme urbain, y compris sa dimension financière, est l'aboutissement de cette démarche, fruit d'un partenariat et d'une concertation organisés et aboutis.

Bien sûr, ce type d'étude a un coût. Je n'ai pas fait faire de devis, mais ça peut se faire, pour avoir une idée plus précise. Quoiqu'il en soit, relativement au budget de notre commune, ce coût n'est pas exorbitant. Il représente un investissement qui permet d'envisager les actions futures de la municipalité avec un cadre clair, en optimisant ainsi les investissements futurs et la qualité de vie proposée. Notre commune a des réserves. Les pénalités au titre de la loi SRU, pour lesquelles nous avons prévu une subvention de 60k€ dans ce budget, décroissent et nous pourrions facilement rattraper l'investissement de cette étude sur les années suivantes. Ou encore, puisque nous fonctionnons essentiellement en auto-financement, il sera toujours possible, si un investissement plus lourd à l'avenir nécessite un emprunt, de rattraper cette légère érosion de nos réserves à cette occasion.

Mise à jour : coût (source Atelier PréAU) de l'ordre de 30 à 50 k€.

2/ Prévoir un bilan carbone.

Je souhaite aussi revenir sur la nécessité d'établir un bilan carbone, point que j'ai déjà évoqué au précédent conseil municipal. Il ne s'agit pas de dépenser à tort et à travers l'argent du contribuable, mais de se donner les moyens d'investir précisément là où c'est le plus indispensable.

Je ne reviens pas sur les enjeux de la décarbonation. Lors de notre discussion précédente, vous avez bien montré que vous étiez sensibilisés à ce sujet et que vous placiez bien cet enjeu au coeur des investissements et des travaux effectués par la municipalité. J'en suis très heureux. Mais je voudrais insister sur le fait qu'il est essentiel d'y voir clair pour bien penser la trajectoire de décarbonation.

En dehors du PCAET de la métropole avancé par M. le Maire la dernière fois, il est tout à fait possible pour une collectivité locale d'établir un bilan carbone « Patrimoine et compétences », qui correspond à ce que peut faire une entreprise. Le périmètre et la méthodologie est détaillée dans les documents de l'ADEME, sur le site <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>

C'est un travail qui peut éventuellement se faire en interne, avec l'aide d'un outil en ligne (par exemple Carbo) ou bien sûr par un intervenant externe.

Le coût d'un Bilan Carbone dépend de plusieurs paramètres.

À titre non exhaustif :

- du type de prestataire en face (*exemple : prestation de conseil vs logiciel*)
- de la prestation proposée (*exemple : simple calcul vs plan d'actions précis*)
- du périmètre à considérer (*exemple : le nombre de bureaux à auditer*)
- des activités concernées
- de la taille des ressources humaines
- du niveau de précision souhaité
- du temps que nous souhaitons y consacrer !

Pour évaluer un ordre de grandeur du coût, j'ai demandé des informations à des prestataires qui peuvent faire ce type de bilan. Je n'ai pas encore eu de retours. M. Pastor évoquait lors du précédent conseil un ordre de grandeur de 35k€. Je ne sais pas quel périmètre cela couvre, c'est peut-être une limite supérieure ? Pour un bilan territorial sur la métropole ?

En tout cas, là encore, comme pour l'étude programmatrice, c'est un investissement qui permet d'avoir une vision claire de comment on peut agir efficacement et rapidement sur notre empreinte carbone. Ça peut également être un outil de communication envers la population, pour pouvoir avoir des données chiffrées sur l'importance et l'efficacité des choix effectués dans nos investissements. Cette communication peut aider à faire prendre conscience à nos concitoyens qu'ils ont aussi leur rôle à jouer dans l'effort de décarbonation. C'est un exemple qui peut servir d'appui pour communiquer sur les outils accessibles aux particuliers ou aux entreprises.

Mise à jour : coût (source Agence AGATTE) de l'ordre de 10 à 20 k€.